



### **Mise à disposition de gobelets réutilisables**

La commune de Monteneuf a acquis des gobelets réutilisables, avec le logo de la commune.

Ces gobelets peuvent être empruntés par les associations de la commune pour les manifestations qu'elles organisent, moyennant une caution de 1€ par gobelet emprunté. La réservation, l'emprunt et le retour se font à la mairie.

Ils devront être rendus propres (ils passent au lave-vaisselle). La commune retiendra 1€ sur la caution pour tout gobelet détérioré ou perdu. Une retenue de 8€ pourra également être effectuée sur la caution si les caisses en plastique sont abîmées.

Afin que ces gobelets soient le plus disponibles possible, nous demandons aux associations de les rapporter rapidement.

Merci de votre compréhension.

Sincères salutations

Elodie DENIER

Adjointe

## Emprunt des gobelets réutilisables

L'association .....  
représentée par (Nom –Prénom)

.....  
Mail :

N° de téléphone :

Nombre de gobelets empruntés : .....

Objet de la manifestation : .....

Montant du chèque de caution : ..... €. (Déposé en mairie)  
(1€ par gobelet emprunté)

Lors du retour des gobelets, il sera facturé 1€ par gobelet manquant. (Délibération du 9 octobre 2017)

Retour prévu le .....

Signature de l'emprunteur

Signature de la mairie

---

## Retour des gobelets réutilisables

Gobelets rapportés par (Nom-Prénom) .....

Date de retour.....

Nombre de gobelets remis : .....

Remise des fonds : ..... (1€ par gobelet manquant ou détérioré et 8€ par  
caisse manquante ou détériorée).

Restitution du chèque de caution : OUI-NON

Signature de l'emprunteur

Signature de la mairie